

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 24 mars 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président  
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier  
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 17 et 24 février 2005

#### **Résolution n° E-2005-24**

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 17 et 24 février 2005.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Prolongation de contrats de prêts de services avec la Ville de Québec

#### **Résolution n° E-2005-25**

D'accepter de prolonger aux mêmes conditions les contrats de prêts de services entre la Ville de Québec et la CMQ, jusqu'au 31 décembre 2008, relativement aux employés suivants :

Mmes Caroline Roger  
Caroline Brûlé  
MM. Dominique Lord  
André Bouillon

De demander à la Ville de Québec d'accepter la prolongation de ces prêts de services à la CMQ aux mêmes conditions.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer, s'il y a lieu, tous les contrats à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 17 mars 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants et responsabilité professionnelle

---

#### **Résolution n° E-2005-26**

De prendre acte de l'état de situation dressé par le secrétaire-trésorier en date du 15 mars 2005 concernant l'assurance responsabilité civile des administrateurs & dirigeants et la responsabilité professionnelle.

De demander à nouveau à l'Union des municipalités du Québec une proposition concernant les assurances de dommages de la Communauté métropolitaine de Québec comprenant une assurance pour la responsabilité professionnelle et la responsabilité des administrateurs et dirigeants et de revenir à une prochaine séance avec la solution proposée par la Mutuelle des municipalités et les développements concernant la demande de proposition à l'UMQ.

Référence : Mémoire du 15 mars 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Assurance responsabilité professionnelle et déclaration de l'employeur

**Résolution n° E-2005-27**

D'assumer la défense des professionnels de la CMQ dans le cadre d'une poursuite contre eux et les dommages et intérêts à des tiers résultant de leur faute dans l'exercice de leur emploi à la CMQ, le tout conformément à l'article 211 de la Loi régissant la CMQ, et des articles 604.6 à 604.13 de la section XIII.I de la Loi sur les Cités et Villes relatifs à la protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice de leur profession.

D'autoriser, en conséquence, le secrétaire-trésorier à déclarer pour les professionnels engagés par la CMQ, que la CMQ se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute et négligence commise par eux dans l'exercice de leur profession. Cette déclaration concerne l'exercice de la profession dans le cadre exclusif de leur emploi à la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 mars 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'une agente de secrétariat

**Résolution n° E-2005-28**

De résilier, à compter du 14 mars 2005, le contrat de prêt de services entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec relativement au prêt de services de madame Nathalie Rousseau.

De ratifier l'engagement de madame Gisèle Riverin-Brûlé comme agente de secrétariat à compter du 14 mars 2005 au salaire annuel de 31 285 \$ pour être titulaire du poste d'agente de secrétariat affecté à l'aménagement du territoire, prévu au plan d'effectif de la CMQ.

De la rendre admissible aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec pour un poste de fonctionnaire municipal.

D'octroyer à madame Riverin-Brûlé, à son entrée en fonction, les conditions de travail pour les employés de la CMQ acceptées le 2 décembre 2004 par le comité exécutif en vertu de la résolution E-2004-85, pour les titulaires d'un poste prévu au plan d'effectif.

Référence : Mémoire du 14 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-54  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'une préposée au secrétariat

**Résolution n° E-2005-29**

D'engager madame Ginette Bédard comme préposée au secrétariat à compter du 4 avril 2005 au salaire annuel de 31 285 \$ pour être titulaire du poste de préposée au secrétariat prévu au plan d'effectif de la CMQ.

De la rendre admissible aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec pour un poste de fonctionnaire municipal.

D'octroyer à madame Ginette Bédard, à son entrée en fonction, les conditions de travail pour les employés de la CMQ acceptées le 2 décembre 2004 par le comité exécutif en vertu de la résolution E-2004-85 pour les titulaires d'un poste prévu au plan d'effectif.

Référence : Mémoire du 24 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-55  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Congrès 2005 de l'UMQ

**Résolution n° E-2005-30**

De désigner monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, accompagné le cas échéant, pour participer aux assises 2005 de l'Union des municipalités du Québec les 28, 29 et 30 avril 2005 au centre des Congrès de Québec et de défrayer les frais nécessaires à sa participation.

Référence : Mémoire du 17 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-56  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Appui au projet de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole : secteur des grands déserts (bassin versant de la rivière Lorette)

---

**Résolution n° E-2005-31**

D'appuyer le projet « Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole : secteur des grands Déserts (bassin versant de la rivière Lorette, Québec). »

De permettre, pour la réalisation du projet décrit en annexe au mémoire du 16 mars 2005, à l'équipe du Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles, associée au Club environnemental de la Rive-Nord, d'utiliser les bases de données cartographiques et descriptives pertinentes acquises par la CMQ sous réserve des obligations applicables à la CMQ sur la détention et le prêt de ces données.

De prévoir l'engagement de l'équipe de chercheurs à respecter la confidentialité des renseignements confidentiels qui pourraient lui être transmis par la CMQ dans le cadre du projet.

D'obtenir les assurances que la CMQ aura accès à tout rapport, étude, base de données ou compte rendu produit, qu'elle en aura copie et qu'elle pourra les utiliser.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier et en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer, s'il y a lieu, les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 17 mars 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Imagine : l'événement de l'innovation sur le territoire de la CMQ

**Résolution n° E-2005-32**

D'accorder une aide financière au montant de 15 000 \$ au Parc technologique du Québec métropolitain pour la tenue de l'événement Imagine : l'événement de l'innovation qui se tiendra du 27 au 30 octobre 2005 sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier et en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer, s'il y a lieu, les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 16 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-57 et CT-2004-225  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2005-33**

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1er au 28 février 2005 au montant de 144 392,87 \$, plus 26 339,13 \$ pour les salaires versés du 1er au 28 février 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 14 mars 2005  
Certificat du  
Trésorier : CT-2005-58  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2005-34**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 mars 2005 contenant les documents suivants :

1. Rapport financier de la CMQ pour la période du 1er janvier au 28 février 2005.
2. Note de monsieur Claude Hallé datée du 15 mars 2005 adressée aux membres du comité exécutif concernant la démarche d'élaboration du SMAD.

Référence : Bordereau d'information du 24 mars 2005  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.